Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901268-20260316-2026_1-DE

Ti-Kear Lopre

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-1 DU 16 MARS 2026

Nombre de Conseillers :
- En Exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 7
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 6 MARS 2026
Date de l'affichage : 6 MARS 2026

Le treize Mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe LE POLLÈS, Maire.

PRÉSENTS : **Philippe LE POLLÈS, Lionel GUIVARCH, Anthony AUFFRET, Annie MOUSSET, Aurélie GRAUX, Isabelle ROUDAUT, Claude ABARNOU, Jocelyne HERRY**
ABSENTS EXCUSES : **Jacques ROUDAUT, Agathe RACIC, Aurélie TURBELIER,**
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Lionel GUIVARCH**

Objet* : *Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget communal

Le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la commune :

Section de fonctionnement 2025

Total des recettes :	134.474,20 €
Total des dépenses :	141.268,03 €
Solde des réalisations de l'exercice :	- 6.793.83 €
Résultats antérieurs reportés :	52.806,05 €
Résultat de clôture en fonctionnement :	46.012,22 €

Section d'investissement 2025

Total des recettes :	31.983,23 €
Total des dépenses :	36.370,00 €
Solde des réalisations de l'exercice :	- 4.386.77 €
Résultats antérieurs reportés :	18.849,24 €
Résultat de clôture en investissement :	14.462,47 €

Après cette présentation, le Maire se retire au moment du vote.

Monsieur **Lionel GUIVARCH**, 2nd adjoint, met au vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la commune.

Ti-Kear Lopre

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901268-20260316-2026_1-DE

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-1 DU 16 MARS 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➢ **ADOPTE à l'unanimité** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la commune.

Fait à **LOC-BREVALAIRE**
Le **16 Mars 2026**,

Le Maire,
Philippe LE POLLÈS

MAIRIE DE LOC-BREVALAIRE (Finistère)

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte – 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de la publication faite le 16 Mars 2026,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de la transmission en Préfecture le 16/03/2026.

Fait à Loc-Brévalaire, le 16/03/2026
Le Maire,
Philippe LE POLLÈS

MAIRIE DE LOC-BREVALAIRE (Finistère)

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901268-20260316-2026_1-DE

ARRETE ET SIGNATURES

LOC-BREVALAIRE - (1) - COMMUNE de LOC-BREVALAIRE

Présentation

Présenté par le Maire,
A Loc-Brévalaire, le 13/03/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Loc-Brévalaire, le 13/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 06/03/2026

Signataire	
Monsieur Philippe LE POLLÈS, Maire	
Monsieur Lionel GUIVARCH, Adjoint au Maire	
Monsieur Jacques ROUDAUT, Adjoint au Maire	absent excusé
Madame Aurélie GENET	
Monsieur Claude ABARNOU	
Madame Aurélie TURBELIER	absente excusée
Madame Agathe RACIC	absente excusée
Monsieur Anthony AUFFRET	
Madame Jocelyne HERRY	
Madame Isabelle ROUDAUT	
Madame Annie MOUSSET	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/3/26, et de la publication le 18/3/26

A, le 18/3/26
Loc Brévalaire
Philippe Le Pollès